

sectes de tous genres, venues de contrées étrangères, allaient exercer ici à l'abri des lois publiques, pour répandre dans les âmes des croyants le poison de la négation et de l'erreur.

Mais si d'un côté Nous sommes heureux de reconnaître que Notre parole, secondée par des soins ininterrompus, n'a pas manqué de produire de bons résultats, d'un autre côté, Nous sommes contraint d'avouer que — la hardiesse des ennemis de la religion catholique ayant redoublé, grâce aux puissants appuis qui leur vinrent du dehors — le mal, loin de diminuer, est allé en augmentant, spécialement en ces derniers temps. Il est donc nécessaire, monsieur le cardinal, de revenir sur ce pénible et important sujet, qui se rattache si intimement aux droits et aux devoirs de Notre ministère apostolique et à l'amour tendre et paternel que Nous portons à Notre peuple de Rome.

Il est maintenant connu de chacun par l'évidence des faits que le dessein conçu par les sectes hérétiques, émanations multiformes du protestantisme, est de planter l'étendard de la discorde et de la rébellion religieuse dans la péninsule, mais surtout dans cette noble cité dans laquelle Dieu lui-même, ordonnant admirablement les événements, établit le centre de cette féconde et sublime unité qui fut l'objet de la prière adressée par notre divin Sauveur à son Père céleste (Jean XVII, 11, 21), et que les Papes conservèrent jalousement, même au prix de leur vie, malgré les oppositions des hommes et les vicissitudes du temps. Après avoir détruit dans leur patrie respective, par des systèmes opposés et discordants, les antiques et vénérables croyances qui faisaient partie du dépôt sacré de la Révélation ; après avoir répandu dans l'âme de leurs sectateurs le souffle glacial du doute, de la division et de l'incrédulité, —